



COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de l'éducation et de la culture

Éducation et formation tout au long de la vie: politiques horizontales et affaires internationales
Éducation et formation tout au long de la vie: contribution au processus de Lisbonne

Bruxelles, le 4 février 2009

EAC/A1/PA D (2009)

Préparation du rapport conjoint 2010 sur la réalisation du programme de travail «Éducation et formation 2010»

Rapports nationaux 2009 — Note d'orientation

Introduction:

- Dans sa communication «Un cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation», la Commission européenne a préconisé que les prochains rapports conjoints abordent de manière plus approfondie certaines actions prioritaires spécifiques, à commencer par le rapport conjoint sur les progrès réalisés prévu pour 2010.
- Pour les motifs énoncés ci-après, la Commission a proposé que le rapport conjoint 2010 et, par voie de conséquence, les rapports nationaux 2009 aient pour thème prioritaire les compétences clés. Le 26 janvier, le groupe de coordination «Éducation et formation 2010» (ETCG) a débattu et largement approuvé cette proposition et a formulé des suggestions précises concernant les questions et d'autres domaines politiques, notamment la mise en œuvre du cadre européen des certifications (CEC). Dans la présente version finale, la priorité a donc été laissée aux compétences clés, compte tenu des suggestions formulées par l'ETCG, Eurydice et le Cedefop.
- La question des compétences clés a été considérée comme une action prioritaire dans la communication «Un cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation», en premier lieu en raison des progrès insuffisants réalisés au regard des critères de référence européens, notamment du critère relatif aux personnes ayant de faibles compétences en lecture, qui enregistre un recul. En outre, il est considéré nécessaire de renforcer la mise en œuvre du programme dans les domaines des connaissances linguistiques – en donnant aux citoyens les moyens de communiquer dans deux langues en plus de leur langue maternelle – et de l'enseignement des sciences. Enfin, la Commission a souligné la nécessité de renforcer l'intégration des compétences clés transversales, de manière à améliorer les capacités des citoyens en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie, de créativité et d'innovation.
- Par ailleurs, la recommandation sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie invite la Commission à examiner les répercussions de la recommandation dans le contexte du programme de travail «Éducation et formation 2010», et de faire part au Parlement européen et au Conseil, dans un délai de quatre ans à compter de l'adoption de la recommandation (soit en décembre 2010)

au plus tard), de l'expérience acquise et des conséquences à en tirer pour l'avenir. Les rapports nationaux 2009 constitueront la base de cette analyse.

- Enfin, le Conseil a reconnu, dans ses conclusions sur l'amélioration de la qualité de la formation des enseignants, la nécessité d'élaborer des approches en matière d'enseignement qui soient mieux centrées sur les compétences. Dans sa résolution de 2008 relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme, le Conseil a rappelé que la connaissance des langues est l'une des compétences de base dont a besoin chaque citoyen et a invité les États membres à offrir une large palette de langues et à renforcer leur apprentissage tout au long de la vie. Par ailleurs, le Conseil a souligné, dans ses conclusions de 2008 sur l'éducation et la formation des adultes, qu'il était nécessaire d'accroître les niveaux de compétences et d'offrir une seconde chance aux jeunes ayant quitté l'école sans posséder de qualification. Le communiqué de Bordeaux sur la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels a également mis l'accent sur la nécessité d'acquérir des compétences clés, notamment des compétences sociales, l'apprentissage des langues, l'esprit d'initiative et l'ouverture à d'autres cultures.
- Étant donné qu'il a été décidé de se concentrer sur certains domaines prioritaires, le contenu des rapports sera plus restreint en ce qui concerne les autres éléments. Les États membres sont donc priés de n'aborder que les éventuelles évolutions majeures dans ces domaines, au niveau des réformes ou de la mise en œuvre des politiques.

Renseignements pratiques:

Par rapport à l'exercice précédent, la structure des lignes directrices a été simplifiée et la quantité de précisions réduite afin d'en faciliter l'utilisation et la lisibilité. Dans la formulation des questions, la Commission a tenu compte, autant que possible, des informations déjà disponibles, par exemple dans Eurydice, au travers du Cedefop, du groupe de travail sur l'éducation et la formation des adultes, ou encore dans le contexte des processus de Copenhague et de Bologne.

Les paragraphes qui suivent détaillent la structure que les rapports nationaux doivent adopter. À des fins de comparabilité des rapports, veuillez respecter cette structure et fournir des données concernant chacun des éléments figurant dans les lignes directrices. Concernant la partie thématique sur les compétences clés, une série de questions précises porte sur les principaux secteurs couverts par la recommandation: enseignement général (primaire, secondaire – premier et deuxième cycles), enseignement et formation professionnels, et éducation et formation des adultes. Après cette partie thématique, une question générale concerne les évolutions majeures dans chacun des trois domaines suivants: enseignement supérieur, enseignement et formation professionnels et éducation et aspects transversaux relatifs à l'éducation et à la formation tout au long de la vie.

Lors de la rédaction de votre rapport, veuillez tenir compte des consignes suivantes:

- la longueur des rapports ne doit pas dépasser vingt pages. Le rapport peut être rédigé dans votre langue. Si, toutefois, celle-ci n'est ni l'anglais, ni le français, ni l'allemand, veuillez joindre une traduction du rapport dans l'une de ces trois langues.

- Dans ces rapports, les avancées individuelles des États membres en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de travail «Éducation et formation 2010», notamment sur le plan des compétences clés, doivent être décrites et analysées. Les rapports doivent contenir suffisamment d'informations pour offrir un aperçu adéquat et cohérent des priorités et des évolutions actuelles. Veuillez également indiquer toute mesure récente prise en réponse à la crise économique actuelle. Il n'est pas recommandé de décrire de manière exhaustive et détaillée les systèmes nationaux d'éducation et de formation, car ces informations sont disponibles par Eurydice ou par le Cedefop. Si vous avez déjà transmis des informations à ce sujet dans le cadre d'autres rapports à la Commission, à Eurydice ou au Cedefop, veuillez renvoyer à la partie correspondante du rapport.
- Il vous est demandé de fournir, à titre d'illustration, des exemples de mesures spécifiques/bonnes pratiques. L'accent doit toutefois porter sur la stratégie générale adoptée par votre pays pour élaborer/réformer les systèmes. Ces exemples sont à joindre en annexe de votre rapport (ils n'interviennent pas dans le calcul des vingt pages auxquelles vous devez vous limiter).
- Veuillez également signaler si vous avez consulté les partenaires sociaux ou des parties prenantes lors de l'élaboration de votre rapport national.
- En cas de mention de nouvelles mesures, veuillez indiquer clairement leur intitulé, l'année d'adoption et l'état d'avancement de leur mise en œuvre. Il convient également de fournir les références utiles en vue d'approfondir l'analyse, notamment les sites Internet, les points de contact et tout autre document pertinent.
- Pour information, vous trouverez en annexe une liste intitulée «Éducation et formation 2010 – Principales initiatives et réalisations politiques dans le domaine de l'éducation et de la formation depuis 2000», qui contient les références et les liens des principaux documents cités dans les présentes lignes directrices. Le site Internet de la Commission européenne consacré à l'éducation et à la formation est aussi une mine d'informations: http://ec.europa.eu/education/index_fr.htm. Le rapport de synthèse du groupement «Compétences clés – réforme des programmes» est disponible à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/peer07_en.pdf.

Les États membres sont priés d'envoyer leur rapport le 7 mai 2009 au plus tard aux adresses suivantes: Michael.Teutsch@ec.europa.eu et Pernille.Andersen1@ec.europa.eu.

CHAPITRE 1: INTEGRATION DES COMPETENCES CLES DANS DES STRATEGIES COHERENTES ET COMPLETES POUR L'EDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE (ENVIRON 10 PAGES)

Le présent chapitre est consacré aux progrès enregistrés sur le plan politique en ce qui concerne la mise en œuvre de la recommandation de 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Cette recommandation désigne huit compétences clés que les jeunes doivent développer au cours de leur éducation et de leur formation initiales et que les adultes doivent pouvoir développer, conserver et actualiser tout au long de leur vie. La recommandation préconise également que des mesures appropriées soient prises pour les jeunes qui, désavantagés dans leur formation, ont besoin d'être plus soutenus pour réaliser leur potentiel d'apprentissage.

L'expérience acquise dans le contexte des activités conjointes d'apprentissage par les pairs entre les États membres et la Commission indique que l'adoption d'une démarche d'enseignement, d'éducation et de formation centrée sur les compétences sous-entend non seulement de revoir les programmes, mais aussi de repenser la formation des enseignants (initiale et continue), le développement scolaire, les procédures d'évaluation la conception des matériels pédagogiques et l'aide apportée aux établissements et aux enseignants en vue d'élaborer et d'adopter une telle démarche.

Dans ce contexte, les questions ci-dessous découlent directement de la recommandation sur les compétences clés, des conclusions du Conseil à ce sujet et de l'expérience acquise dans les activités d'apprentissage par les pairs relatives à la mise en œuvre de la recommandation.

La recommandation appelle les États membres «[à intégrer] les compétences clés pour tous dans leurs stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie, y compris dans leurs stratégies en faveur de l'alphabétisation pour tous, et [à utiliser] le [cadre européen] comme outil de référence».

QUESTION 1

Sur le plan de l'intégration des compétences clés, quelles mesures concrètes ont été adoptées dans votre pays depuis 2006? Des liens ont-ils été établis avec la stratégie nationale pour l'éducation et la formation tout au long de la vie? Quels intervenants y ont contribué? Comment ont été utilisés le cadre européen et les travaux du groupement sur les compétences clés (dans la mesure du possible, veuillez fournir des exemples concrets)?

QUESTION 2

Veillez indiquer brièvement comment chacune des huit compétences clés (langue maternelle; langues étrangères; mathématiques, sciences et technologies; compétence numérique; apprendre à apprendre; compétences sociales et civiques; esprit d'initiative et d'entreprise; et sensibilité et expression culturelles) a été intégrée dans 1) le programme cadre national (ou tout document équivalent, par exemple au niveau

régional) pour l'enseignement général, et 2) l'enseignement et la formation professionnels.

Compétence clé	Enseignement général (primaire, secondaire – premier et deuxième cycles)	Enseignement et formation professionnels
Langue maternelle		
Langues étrangères		
Mathématiques, sciences et technologies		
Compétence numérique		
Apprendre à apprendre		
Compétences sociales et civiques		
Esprit d'initiative et d'entreprise		
Sensibilité et expression culturelles		

La recommandation souligne que les États membres devraient intégrer les compétences clés dans leurs stratégies afin d'assurer que «l'éducation et la formation initiales offrent à tous les jeunes les moyens de développer des compétences clés à un niveau qui leur permette d'être préparés à la vie adulte et qui constitue une base pour de futurs apprentissages et pour la vie professionnelle». Elle préconise également que «les mesures appropriées soient prises pour les jeunes qui, désavantagés dans leur formation en raison de circonstances personnelles, sociales, culturelles ou économiques, ont besoin d'être particulièrement soutenus pour réaliser leur potentiel d'apprentissage».

QUESTION 3

Quel soutien (ex.: matériels ou outils pédagogiques) votre pays s'efforce-t-il d'apporter aux établissements et aux enseignants afin de faire en sorte que tous les jeunes quittant l'éducation et la formation initiales (y compris les jeunes désavantagés) aient développé ces compétences clés à un niveau qui leur permette d'être préparés à la vie adulte?

*La recommandation souligne que les États membres devraient intégrer les compétences clés dans leurs stratégies afin d'assurer que «les adultes soient en mesure de développer et d'actualiser leurs compétences clés tout au long de leur vie et que l'accent soit mis en particulier sur les **groupes cibles identifiés comme étant prioritaires** dans le contexte national, régional et/ou local, tels que les personnes ayant besoin d'actualiser leurs compétences»; et que «l'on dispose d'**infrastructures appropriées pour l'éducation et la formation continues des adultes, notamment d'enseignants et de formateurs**, de procédures de validation et d'évaluation, de mesures visant à garantir l'égalité d'accès tant à l'éducation et à la formation tout au long de la vie qu'au marché du travail, et de dispositifs de soutien des apprenants tenant compte des compétences et des besoins spécifiques des adultes». En outre, la recommandation met en évidence l'importance de la **cohérence** d'une telle intégration: liens avec la politique sociale, la politique de l'emploi, la politique culturelle, la politique de l'innovation, ainsi que la collaboration avec les partenaires sociaux et les autres acteurs concernés.*

QUESTION 4

Quels progrès ont été enregistrés dans votre pays en ce qui concerne la possibilité pour tous les adultes de développer et d'actualiser leurs compétences clés?

QUESTION 4.a

Le cas échéant, quels sont les catégories d'adultes actuellement considérées comme des groupes cibles et quelles dispositions spécifiques ont été adoptées à leur intention?

QUESTION 4.b

Quelles sont les données nationales disponibles en ce qui concerne la participation des adultes (et de toute catégorie d'adultes considérée comme un groupe cible prioritaire) à des dispositifs leur permettant de développer leurs compétences clés?

QUESTION 4.c

Dans la conception des mesures à l'intention des adultes, quel type de collaboration avec les responsables des autres politiques, les partenaires sociaux et d'autres parties prenantes a été instauré?

Le Conseil a reconnu, dans ses conclusions sur l'amélioration de la qualité des études et de la formation des enseignants, la nécessité d'élaborer des approches en matière d'enseignement qui soient mieux centrées sur les compétences. Les États membres sont convenus que la formation continue devait permettre aux professeurs d'enseigner des compétences transversales, de travailler efficacement en collaboration avec leurs collègues, les parents et la communauté au sens large, et de devenir des apprenants autonomes dans le cadre de leur propre perfectionnement professionnel tout au long de leur carrière.

Selon les travaux du groupement «Compétences clés – réforme des programmes», pour réussir la mise en place d'une démarche centrée sur les compétences, il pourrait être nécessaire de repenser la formation initiale des enseignants et de fournir une formation et un soutien à ces maillons essentiels du changement, sous la forme d'un développement professionnel continu et ciblé¹.

De son côté, le groupement «Enseignants et formateurs» a relevé que la formation des enseignants devait elle-même se fonder sur un ensemble cohérent et explicite de compétences d'enseignement que les professeurs devraient acquérir et développer tout au long de leur carrière.

QUESTION 5

De quelle manière les programmes, la description des compétences requises pour les enseignants ou d'autres lignes directrices équivalentes, dans les domaines a) de la formation initiale et b) de la formation continue des enseignants ont-ils été modifiés pour faire en sorte que les enseignants soient mieux en mesure d'adopter une démarche centrée sur les compétences (par ex.: enseignant, co-constructeur ou animateur de l'apprentissage; co-enseignement; collaboration entre enseignants et parents; participation au développement scolaire; techniques d'évaluation formative, développement professionnel autonome)? Des mesures particulières ont-elles été prises à l'intention des enseignants et des formateurs dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels?

Dans ses conclusions de 2008 sur l'enseignement scolaire, le Conseil a suggéré de cibler la coopération pour «renforcer non seulement les compétences propres à différentes matières, mais également les compétences transversales», et notamment les compétences d'apprentissage, les compétences sociales et civiques, l'esprit d'initiative et d'entreprise et la sensibilité et l'expression culturelles. Concernant les compétences clés, les travaux du groupement concerné indiquent qu'elles nécessitent une démarche plus large des professeurs enseignant une matière, une collaboration plus efficace du corps enseignant et une vision commune au sein des écoles concernant leur importance et les moyens de les promouvoir.

¹ Voir le rapport de synthèse du groupement «Compétences clés – réforme des programmes»: http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/peer07_en.pdf.

QUESTION 6

Quelles stratégies (y compris de nouvelles organisations de l'apprentissage) votre pays a-t-il adoptées pour favoriser l'acquisition des compétences clés transversales dans l'enseignement général (primaire et secondaire – premier et deuxième cycles), dans l'enseignement et la formation professionnels, dans l'éducation et la formation des adultes et dans la formation des enseignants (notamment apprendre à apprendre; compétences sociales et civiques; esprit d'initiative et d'entreprise; et sensibilité et expression culturelles)? Le cas échéant, veuillez renvoyer à votre réponse à la question 2 concernant les programmes.

Une démarche centrée sur les compétences clés exige d'accorder une plus grande attention à l'acquisition des compétences, à des comportements d'apprentissage positifs et à la promotion d'un apprentissage plus autonome et collaboratif. Dans ce contexte, le groupement «Compétences clés» a désigné les deux aspects fondamentaux suivants: l'évaluation de l'apprentissage et l'évaluation scolaire. Il est donc nécessaire, au niveau des individus, d'étendre et de favoriser l'évaluation formative (ou évaluation pour l'apprentissage) et, au niveau du système, de mettre au point des moyens de contrôle de l'acquisition des compétences transversales.

QUESTION 7

Comment l'évaluation sommative et l'évaluation formative des apprenants² sont-elles mises à profit pour aider les élèves/étudiants à acquérir les compétences clés, y compris les compétences transversales? Veuillez fournir une description de votre stratégie actuelle en la matière³.

² L'évaluation sommative est généralement effectuée au terme d'un chapitre particulier d'un cours ou de l'ensemble d'un cours. Elle permet de dresser un bilan du développement des apprenants à un moment donné. L'évaluation sommative est aussi appelée «évaluation de l'apprentissage». L'évaluation formative correspond à l'évaluation régulière des progrès des apprenants au fur et à mesure du cycle d'étude. Son principal objectif est de déterminer les besoins d'apprentissage et d'y adapter l'enseignement et la formation. L'évaluation formative est aussi appelée «évaluation pour l'apprentissage».

³ Veuillez noter qu'Eurydice collecte actuellement des informations aux fins d'une étude sur «l'évaluation nationale des élèves des niveaux CITE 1 et CITE 2 en Europe» par l'intermédiaire des unités nationales Eurydice: <http://eacea.ec.europa.eu/portal/page/portal/Eurydice/ContactUs> Votre réponse à la question 7 doit donc se concentrer sur la stratégie nationale en la matière et renvoyer, le cas échéant, aux informations déjà transmises à Eurydice.

QUESTION 8

De quelle manière les résultats des systèmes d'éducation et de formation sur le plan des compétences clés sont-ils évalués dans votre pays – au niveau national et/ou régional et local? Comment ces résultats sont-ils pris en compte dans l'élaboration des politiques?

CHAPITRE 2: ASPECTS TRANSVERSAUX RELATIFS A L'EDUCATION ET A LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE (ENVIRON 4 PAGES)**QUESTION 9**

Quels progrès ont été réalisés dans votre pays concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie cohérente et complète pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (y compris la mise au point de cadres nationaux des certifications liés au CEC, de systèmes de validation de l'éducation non formelle et informelle, et de démarches centrées sur les acquis de l'enseignement)?

CHAPITRE 3: ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS (ENVIRON 3 PAGES)**QUESTION 10**

Quels progrès ont été enregistrés dans votre pays sur le plan de l'amélioration de l'attractivité des programmes d'enseignement et de formation professionnels et de leur adéquation au marché du travail?

CHAPITRE 4: ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (ENVIRON 3 PAGES)

QUESTION 11

Concernant la modernisation de l'enseignement supérieur, quels progrès ont été réalisés dans votre pays aux niveaux:

- des programmes/mesures de diversification du financement des établissements d'enseignement supérieur?

- des programmes/mesures incitatives visant à favoriser l'ouverture des établissements d'enseignement supérieur à l'éducation et à la formation tout au long de la vie?